

La sécurité-incendie

Chaque année, de nombreux Canadiens sont blessés ou perdent la vie dans l'incendie de leur maison ou leur appartement. L'usage du tabac, les feux de cuisson, des câbles électriques défectueux ou des enfants qui jouent avec des allumettes peuvent causer des incendies. Apprenez comment prévenir les incendies et ce qu'il faut faire si un incendie se déclare dans votre immeuble. Heureusement, de nombreuses mesures peuvent vous aider à protéger votre famille.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Usage du tabac

- Si vous fumez, toujours utiliser un grand cendrier profond. Ne fumez jamais au lit ou sur le canapé lorsque vous êtes somnolent. Il vaut toujours mieux fumer à l'extérieur.
- Gardez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants. Enseignez-leur qu'il s'agit d'outils pour adultes seulement.
- Assurez-vous que les cigarettes, les pipes, les cigares et les allumettes sont complètement éteints; en cas de doute, aspergez-les d'eau.

Sécurité des appareils ménagers et des installations électriques

- Vérifiez les cordons, les fiches et les prises électriques périodiquement. Remplacez immédiatement les cordons usés, fendus ou endommagés et jetez les appareils dont le cordon surchauffe.

- Faites vérifier par un électricien les fiches et prises électriques noircies.
- Ne surchargez pas les prises électriques par l'utilisation de prises multiples branchées à une même prise de courant.
- Si vous utilisez une rallonge, ne la faites pas passer sous une moquette où elle pourrait être endommagée.
- Ne laissez pas les lampes à halogène allumées lorsque vous n'êtes pas dans votre appartement. Elles génèrent beaucoup de chaleur et pourraient enflammer du papier ou des tissus (tentures, pièces murales, etc.).
- Assurez-vous que les prises électriques situées à proximité des éviers, des lavabos et des baignoires sont munies de disjoncteurs différentiels.

Bougies, chandelles et lampes

- Gardez les rideaux et autres matières inflammables éloignés des appareils d'éclairage et des bougies ou chandelles.
- Faites preuve de prudence lorsque vous utilisez des chandelles. Ne les laissez jamais sans surveillance, particulièrement en présence d'enfants.
- Utilisez des bougeoirs adéquats et placez-les sur des surfaces qui ne prendront pas en feu et à une bonne distance des matériaux inflammables.
- Coupez les mèches des bougies ou chandelles afin d'éviter les flammes trop hautes et instables.

- Assurez-vous que les chandelles et les lampes sont complètement éteints quand vous en avez fini.

Cuisson

- Ne laissez jamais un plat contenant de la graisse chaude (friture) sans surveillance.
- N'utilisez jamais de l'eau pour éteindre un feu de graisse. En présence d'un feu de graisse, couvrez le plat d'un couvercle hermétique ou utilisez du bicarbonate de soude pour étouffer les flammes.
- Si vous n'êtes pas en mesure de maîtriser immédiatement le feu de graisse, quittez rapidement la maison avec votre famille, actionnez l'alarme à incendie de votre immeuble et composez le 9-1-1 à partir d'un téléphone situé dans un lieu sûr.
- Nettoyez régulièrement la graisse dans les cuvettes de éléments chauffants et sur la surface de la cuisinière.
- Gardez, dans la cuisine, un extincteur rempli spécialement conçu à cette fin et sachez vous en servir. Placez-le à portée de la main, loin de la cuisinière, afin que vous puissiez l'utiliser rapidement.
- N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur. De nombreuses municipalités interdisent l'emploi de barbecues sur les balcons. Si vous

utilisez un barbecue sur votre balcon, gardez-le à bonne distance des surfaces et des matériaux qui peuvent prendre feu et fermez-le si vous devez le laisser sans surveillance. Si vous avez recours à du charbon de bois, couvrez et étouffez le charbon si vous devez quitter les lieux.

- Conservez le numéro de téléphone du service d'incendie près de chaque téléphone.

Élimination des déchets

- Ne versez pas de matières inflammables, telles que des cigarettes et des cendres, dans le vide-ordures;
- Ne vous débarrassez jamais de liquides inflammables ou de bombes aérosol dans les vide-ordures;
- N'insérez pas de force dans les vide-ordures les cartons, les cintres ou les paquets de papier qui y entrent difficilement.

Avertisseurs de fumée

Les avertisseurs de fumée sauvent des vies. L'inhalation de fumée provoque la plupart des décès qui surviennent lors d'un incendie, plus particulièrement durant la nuit. Les avertisseurs de fumée détectent la fumée au tout début d'un incendie et font retentir une alarme afin de vous avertir suffisamment à l'avance pour vous permettre de vous échapper.

Il existe différents types d'avertisseurs de fumée ayant des fonctions variées. Les avertisseurs peuvent être branchés au secteur, fonctionner à piles ou les deux. L'appareil combiné, muni d'une fonction de pause afin de réduire les fausses alarmes, est hautement recommandé pour les appartements. Cherchez un avertisseur certifié par l'ULC et comportant des fonctions faciles à utiliser, et assurez-vous que sa pile est disponible dans le marché et facile à remplacer.

Votre appartement devrait comporter au moins un avertisseur de fumée, de préférence dans chacune des pièces, sauf dans la salle de bains, la cuisine et les placards. Évitez les endroits près des salles de bains, les appareils de chauffage, les fenêtres ou les ventilateurs de plafond. Respectez toujours les instructions du fabricant pour l'installation. Faites l'essai de vos avertisseurs au moins une fois par mois à l'aide du bouton d'essai. Si le signal pile faible se fait entendre, remplacez la pile immédiatement.

Changez la pile au moins une fois l'an. Les commissaires aux incendies provinciaux et territoriaux recommandent de remplacer la pile lorsque vous devez avancer ou reculer l'heure au printemps et à l'automne. Au même moment, ils recommandent également que vous fassiez l'essai de vos avertisseurs à l'aide d'une corde de coton qui se consume lentement sans flamme et qui émet de la fumée, et n'oubliez pas de tremper la corde dans l'eau avant de la jeter.

Passez délicatement l'aspirateur sur l'avertisseur tous les six mois. La poussière et les toiles d'araignée peuvent boucher l'avertisseur de fumée et l'empêcher de bien fonctionner. Tout en suivant les instructions du manuel d'utilisation, passez soigneusement l'aspirateur à l'intérieur de l'appareil à piles en vous servant de la brosse à soies douces. Si votre avertisseur est branché au circuit électrique, coupez l'alimentation et ne passez l'aspirateur que sur les événements extérieurs. Lorsque le nettoyage est terminé, rétablissez l'alimentation et faites l'essai de l'avertisseur de fumée.

Ne désactivez jamais votre avertisseur de fumée, quelle que soit la raison. S'il est trop sensible, c'est-à-dire qu'il se déclenche lorsque aucune fumée n'est visible, déplacez-le à un autre endroit ou remplacez-le.

Les avertisseurs de fumée s'usent et vous devriez les remplacer tous les cinq ou dix ans. Vérifiez l'âge de l'avertisseur de fumée lorsque vous emménagez dans un appartement qui en comporte un. La date de fabrication se trouve habituellement inscrite à l'intérieur de l'avertisseur. S'il a plus de 10 ans, remplacez-le.

Assurez-vous que tous les occupants de votre appartement reconnaissent le son de l'alarme et savent ce qu'il faut faire en cas d'incendie.

PLANIFIEZ VOTRE ÉVACUATION

Même si votre immeuble d'appartements comporte des dispositifs de sécurité-incendie, tels que des systèmes d'alarme incendie et des gicleurs, vous devriez préparer et mettre à l'essai un plan d'évacuation. Au cours d'un incendie, il se peut que vous ayez très peu de temps pour réagir. Savoir ce qu'il faut faire lorsqu'une alarme sonne peut faire la différence entre une évacuation réussie et des blessures graves, particulièrement si vous êtes une personne âgée, avez une déficience ou avez de jeunes enfants. Le fait de connaître les voies d'évacuation peut sauver des vies.

CRÉEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION

- Dessinez un plan de votre immeuble qui indique les sorties, les fenêtres et les balcons de l'intérieur de votre appartement ainsi que l'emplacement des alarmes incendie dans le corridor et des échelles de secours à utiliser pour sortir de l'immeuble. Dans la mesure du possible, planifiez deux issues pour chaque pièce. Établissez toutes les issues possibles au cas où une voie ne pourrait pas être empruntée en raison de la chaleur, du feu ou de la fumée.

- Obtenez une copie du plan de sécurité incendie de votre immeuble et étudiez-le à fond. Servez-vous-en pour préparer votre plan d'évacuation et conservez-le à un endroit où vous pouvez le trouver rapidement.
- Assurez-vous que chacun sait ce qu'il faut faire en cas d'incendie et ce qui influe sur la décision de demeurer dans l'appartement ou de le quitter lorsque l'alarme incendie se fait entendre.

Consultez la feuille d'information relative à la sécurité incendie qui figure à la fin du présent feuillet *Votre appartement* et affichez-la sur la porte de votre appartement.

- Assurez-vous que tous les adultes et les dispensateurs de soins savent comment désactiver les dispositifs de sécurité des fenêtres et des portes menant à une sortie de secours ou au balcon.
- Assurez-vous que chaque personne connaît au moins deux façons de sortir de l'immeuble une fois à l'extérieur de l'appartement. Parcourez à pied la voie à suivre afin que chaque personne sache où aller et se familiarise avec le parcours.
- Choisissez un lieu de rassemblement à une distance sécuritaire de votre immeuble où tous les membres de votre famille peuvent se regrouper, au cas où vous seriez séparés ou encore où vous pourrez attendre l'arrivée du reste de la famille. Cet endroit doit être facile à retenir, tel que près d'un luminaire de rue où il y a un banc, un restaurant ouvert toute la nuit ou un arrêt de transport en commun. Un endroit bien éclairé avec un abri et un téléphone public est un choix judicieux.
- Mettez à l'essai votre plan d'évacuation. Parcourez les voies d'évacuation avec toute la famille, en vérifiant si toutes

les sorties sont pratiques et faciles à utiliser. Faites un exercice d'évacuation deux fois par année et chronométrez le temps d'évacuation. Au cours d'un incendie réel, vous devez réagir sans hésitation pour sortir en toute sécurité.

- Si vous avez une déficience qui vous empêche de quitter rapidement votre appartement, assurez-vous que le gérant de l'immeuble en est informé. Des dispositions spéciales peuvent être prises pour qu'un autre résident ou une personne chargée de l'entretien de l'immeuble soit disponible en cas d'incendie.
- Désignez des membres de la famille pour aider les personnes handicapées ou les enfants à sortir en toute sécurité.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALARME OU S'IL Y A DE LA FUMÉE OU DU FEU

1. Préparez-vous à quitter les lieux immédiatement.
2. Touchez à la porte.
3. Si elle n'est pas chaude, ouvrez-la et vérifiez s'il y a de la fumée dans le corridor.
4. S'il n'y a pas de fumée dans le corridor, dirigez-vous vers l'escalier
5. Vérifiez s'il y a de la fumée dans le puits d'escalier
6. S'il n'y en a pas, rendez-vous au rez-de chaussée et sortez du bâtiment. **Ne vous dirigez jamais vers le toit.**
7. S'il y a beaucoup de fumée dans le corridor ou le puits d'escalier, prenez une autre voie d'évacuation.
8. Si toutes les voies d'évacuation sont bloquées à cause de fumée, retournez à votre appartement.

SI VOTRE VOIE D'ÉVACUATION EST BLOQUÉE PAR UNE ÉPAISSE FUMÉE

Lors des incendies dans un immeuble d'appartements, les blessures et les décès surviennent souvent lorsque les personnes sont submergées par la fumée alors qu'elles tentent de sortir de l'immeuble surtout s'ils ont tardé à le faire. Il peut parfois être préférable de demeurer à l'intérieur si une fumée épaisse envahit les corridors et les puits d'escalier.

Si vous demeurez dans un bâtiment à ossature de bois, planifiez de sortir de l'immeuble le plus rapidement possible, étant donné que la propagation des flammes peut être rapide. Cependant, si vous demeurez dans un immeuble construit à partir de matériaux incombustibles (béton, acier), il pourrait être préférable de demeurer dans votre appartement si le corridor commun ou les puits d'escalier sont remplis de fumée. Dans la plupart des grandes tours d'habitation, les flammes n'ont pas le temps de se propager très loin de leur point d'origine avant que les pompiers arrivent et éteignent l'incendie.

Toutefois, la fumée produite par un incendie peut envahir les corridors et les puits d'escalier de nombreux étages au-dessus et au-dessous de l'incendie, ce qui fait qu'il devient très dangereux d'y circuler. Dans de tels cas, il pourrait être plus sûr de demeurer dans votre appartement s'il n'est pas situé à proximité de l'incendie. Placez une serviette mouillée au bas de la porte donnant sur le corridor et mettez du ruban adhésif autour de la porte. Gardez les fenêtres fermées. Suspendez un drap ou une serviette de couleur voyante à une fenêtre fermée afin que les pompiers puissent savoir où vous êtes. Composez le 9-1-1, faites savoir que vous êtes dans votre appartement et attendez les directives.

Imprimez ces directives et affichez-les sur le côté intérieur de la porte.

Directives relatives à la sécurité-incendie

- **Faites l'essai** de vos avertisseurs de fumée une fois par mois. Changez les piles en même temps que vous changez l'heure.
- **Si un incendie se déclare dans votre appartement**, dites à tout le monde de sortir, composez le 9-1-1 pour déclarer l'incendie, fermez toutes les portes, déclenchez l'alarme incendie, criez « au feu » et empruntez votre voie d'évacuation afin de vous rendre au lieu de rassemblement prévu. Si vous devez évacuer avant d'avoir pu appeler le 9-1-1, rendez-vous à un endroit sûr à l'extérieur de l'immeuble et appelez ensuite le 9-1-1. Attendez les pompiers à l'avant de l'immeuble afin de leur indiquer l'endroit où s'est déclaré l'incendie.
- **Si vous entendez l'alarme incendie, touchez à la porte** afin de vous assurer que l'incendie n'est pas de l'autre côté de celle-ci. Si la porte est chaude, **ne l'ouvrez pas**. Si la porte n'est pas chaude, ouvrez-la lentement afin de pouvoir la refermer rapidement si vous voyez ou sentez de la fumée.
- **N'attendez pas. Sortez immédiatement.** Prenez vos clés, vos cartes d'identité et votre argent s'ils sont à portée de la main, puis fermez et verrouillez la porte derrière vous. Si vous le pouvez, emportez toujours vos clés au cas où vos voies d'évacuation seraient bloquées et que vous deviez revenir à votre appartement.
- **Restez calme.** Si vous rencontrez de la fumée, **demeurez le plus près possible du plancher**. La fumée monte et l'air à une hauteur normale de marche peut être mortelle.
- **N'empruntez pas les ascenseurs.** Les pompiers pourraient en avoir besoin ou ils pourraient être défectueux en raison de l'incendie.
- **Une fois à l'extérieur, restez-y.** Ne retournez pas à l'intérieur à moins que le service d'incendie ne vous indique qu'il n'y a plus de danger.

Si vous ne pouvez pas quitter votre appartement

- **Appelez le service 9-1-1** et indiquez au répartiteur que vous êtes pris au piège. Indiquez au répartiteur votre emplacement exact et décrivez-lui la quantité de fumée et l'importance de l'incendie à l'intérieur de votre immeuble. Avertissez le répartiteur si vous êtes une personne handicapée ou nécessitant une intervention spéciale. Gardez la porte de votre appartement fermée, mais non verrouillée.
- **Protégez-vous de la fumée.** Fermez et couvrez toutes les bouches d'aération et tous les registres. Mettez du ruban adhésif autour de la porte d'entrée et placez des serviettes mouillées au bas de la porte. Ouvrez légèrement une fenêtre pour permettre à l'air frais d'entrer et à la fumée de sortir. Ne brisez pas les fenêtres; vous pourriez devoir les fermer pour empêcher la fumée d'entrer. **Couchez-vous sur le sol** où la fumée est moins dense.
- **Restez calme.** Montrez à vos sauveteurs où vous êtes en suspendant un drap à une fenêtre ou au balcon. Ne bougez pas avant que les pompiers ne vous portent secours ou qu'ils vous disent de sortir, ce qui pourrait être assez long.
- **Si la fumée pénètre dans votre appartement**, sortez sur le balcon et fermez les portes derrière vous. S'il fait froid, emportez des vêtements chauds. Si vous n'avez pas de balcon, allez à la pièce où la fumée est moins dense, fermez la porte et scellez-la avec du ruban adhésif et des serviettes mouillées. Ouvrez la fenêtre pour laisser entrer l'air frais, sauf si vous voyez ou sentez de la fumée à l'extérieur, et **restez près du sol** où l'air est plus propre.
- Ayez un téléphone cellulaire ou sans fil pour pouvoir dire aux pompiers où vous êtes.
- **Suivez les instructions que vous transmettent** les services de secours.

Ne mettez jamais votre vie ou celle des autres en danger en tentant d'éteindre l'incendie. Si vous ne pouvez pas éteindre immédiatement l'incendie avec un extincteur, ou si la fumée est dangereuse:

SI UN INCENDIE SE DÉCLARE DANS VOTRE APPARTEMENT

1. Quittez l'appartement.
2. Fermez toutes les portes derrière vous.
3. Déclenchez l'alarme incendie.
4. Alertez les autres en criant « Au feu! » en quittant les lieux.
5. Téléphonez au service 9-1-1 à partir d'un endroit sûr.
6. Empruntez un escalier sûr et **non les ascenseurs.**
7. Rendez-vous au lieu de rassemblement désigné.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA SÉCURITÉ-INCENDIE

Plusieurs brochures sur la sécurité incendie dans les appartements sont disponibles auprès du Conseil public du commissaire aux incendies sur la sécurité-incendie de l'Ontario à l'adresse suivante :

www.firesafetycouncil.com/francais/psaartf.htm.

Le feuillet de la série *Votre appartement* de la SCHL, intitulé « Faire face aux pannes de courant » donne des renseignements supplémentaires sur la façon de vous préparer aux situations d'urgence dans votre appartement.

Pour en savoir davantage sur les feuillets *Votre maison* et sur notre vaste gamme de produits d'information, visitez notre site Web à l'adresse www.schl.ca ou communiquez par téléphone : I 800 668-2642 ou télécopieur : I 800 245-9274.

Publications gratuites

Feuillets **Votre maison**

<i>Guide sur la moisissure à l'intention des locataires</i>	Order No. 63903
<i>Dommages causés par l'eau, moisissure et assurance habitation</i>	Order No. 63323
<i>Que faire après un incendie</i>	Order No. 63823

Feuillets **Votre Appartement**

<i>Enrayez la transmission d'odeurs dans votre appartement</i>	Order No. 63420
<i>Atténuation du bruit dans votre appartement</i>	Order No. 63905
<i>Les pannes de courant</i>	Order No. 65014
<i>Pour une meilleure sécurité chez soi</i>	Order No. 65042

©2006, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL

19-12-06

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.